L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 AOUT 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4;
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 35 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 9 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par John C. Kusae—à 10 heures, au No 184, rue des Remparts, une pharmacie et son contenu, également, un lot d'étagères avec vitrines.

Par Eugène Tourné—au No 95, rue Vieille-Levée, vins en barriques et en caisses, madère, sherry, sardines, petits pois, sirop de limon, &c.

Par Louis Stern & Bro—dans leur salle d'encan, rue du Camp, marchandises sèches, habillements, chapeaux, coutellerie, &c.

Par J. P. Boisseau—aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier, un lot de meubles.

Par S. Gonnault—coin Bienville et Passage de la Bourse, meubles et un beau coffre-fort.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, habillements de saison.

Par A. Feiber—au No 66 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers et chapeaux.

Par Montgomery Bro & Co.—sur la Levée, en débarquement du bateau à vapeur Clara Dolsen, pêches de [illegible].

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

France et Angleterre.

Nous avons trouvé, dans le *Blackwood's Magazine*, du mois de juillet, un article sur la vie de Napoléon Ier, article où les deux Napoléon sont mis en parallèle d'une manière favorable à celui qui vit. Il est question surtout de l'alliance anglaise, que Napoléon III a cultivée.

"Parmi les calamités qui, suivant l'auteur de l'article, auraient pu être évitées par l'alliance franco-anglaise, est la dernière guerre d'Amérique, entre le Nord et le Sud des Etats Unis." "Nous aurions pu, dit Blackwood, arrêter à son début, cette épouvantable guerre civile, et au lieu de laisser se former une démocratie-monstre, qui menace les droits et les libertés du monde entier, assurer la division de l'Amérique du Nord en deux grandes républiques pour l'inestimable avantage des deux, tout en arrêtant l'effusion du sang et en prévenant une perte incalculable d'argent."

Ces réflexions sont justes, et une fois sur ce chapitre, il est clair que le Blackwood's *Magazine* devait être favorable à Napoléon III, qui a certainement fait tout ce que, seul, il pouvait faire dans l'intérêt de la paix entre les deux sections. On peut parler de cette politique napoléonienne sans l'exposer à la haine de ceux qui avaient cherché honnêtement dans la guerre un moyen d'abolir une institution qu'ils abhorraient franchement. Napoléon, comme tous les hommes d'Etat, pouvait respecter ce qu'il n'aimait pas, mais on sait bien que s'il eût été obligé d'en venir à des actes de guerre pour protéger les Etats du Sud contre leurs trop puissants adversaires, il ne l'eût fait que sur des garanties données pour l'extinction de l'esclavage, garanties qu'il eût certainement obtenues après la bataille de Gettisburg, si l'Angleterre eût voulu coopérer activement soit dans un plan de médiation, soit, au besoin, dans un plan d'intervention fondé sur l'unique principe de l'indépendance des peuples.

Mais Blackwood a raison de le dire: l'alliance franco-anglaise n'a jamais été assez fortement cimentée pour produire des effets généraux. L'Angleterre n'y a jamais cherché que son avantage propre, et partout où cet avantage ne se trouvait pas, l'alliance ne se trouvait pas mieux. L'Angleterre ne voyait nul profit pour elle dans l'indépendance nationale du Sud, mais elle voyait son profit non seulement dans l'abolition de l'esclavage, mais encore et principalement dans la destruction totale du travail rural au Sud, et le gouvernement anglais voit encore avec jalousie qu'il reste au Sud assez de bras pour y maintenir les récoltes de coton au tiers de ce qu'elles étaient avant la guerre.

Napoléon au contraire ayant besoin du coton du Sud, à défaut de possessions asiatiques où il eût pu en presser la culture, désirait que le Sud en produisit beaucoup, et s'il était bien résolu à exiger du Sud l'abolition du travail forcé, il était bien résolu aussi à ne pas dépouiller le Sud de sa puissance productive. Ce qu'il a fait pour la Guadeloupe et la Martinique émancipées nous donne l'idée de ce qu'il eut conseillé de faire au Sud, et ce qui a si bien réussi sous les tropiques pouvait mieux réussir encore sous la zone comparativement tempérée des Etats du Golfe.

On peut donc dire hardiment aujourd'hui que la politique de Napoléon à l'égard de l'Amérique, eut été tout à la fois utile à la liberté et à la prospérité de ce pays, sans porter atteinte aux droits ni même à la puissance de personne, car nous ne voyons pas que les Etats-Unis divisés en deux présidences eussent été moins forts qu'aujourd'hui contre les attaques de l'étranger. Ce qui est certain c'est qu'ils en eussent été plus riches.

La politique de l'Angleterre était opposée à ce double résultat, et tout en paraissant plus hostile que Napoléon aux institutions dont le Nord ne voulait plus supporter l'existence, elle visait souterrainement à la ruine générale des Etats fédéraux, ruine qui devait être inévitablement l'œuvre du temps. Ainsi, dans cette grande phase de l'histoire américaine, c'est Napoléon III qui a été l'ami des Etats-Unis et c'est le gouvernement anglais qui secrètement a désiré leur amoindrissement et leur ruine.

Pour ce gouvernement l'alliance franco-anglaise n'a évidemment qu'une valeur d'occasion. Aussi, qu'a-t-elle produit? Rien, à l'exception de la guerre de Crimée qui n'a donné qu'un résultat de *statu quo*, résultat provisoire et auquel personne ne se fie en Europe, mais qui pour l'Angleterre est précieux. Il est clair qu'une fois dans la Méditerranée les flottes russes finiraient par en chasser les flottes britanniques et alors croulerait l'empire anglo indien. Or, la conservation de cet empire étant devenue presque le but unique de la politique anglaise, tous ses efforts tendent vers ce point, tout son génie s'exerce à le consolider, et toute son action y est subordonnée. Dès lors, pour l'Angleterre il n'y a plus d'alliances que celles qui sont utiles à sa domination dans l'Inde. C'est pour cela que l'Angleterre a été nulle dans les affaires d'Italie, nulle dans les affaires des duchés de l'Elbe, nulle dans les affaires d'Allemagne; elle a été encore plus nulle dans les affaires du Mexique, et sera toujours plus nulle dans toutes les affaires qui ne la concerneront pas directement. De là vient la nullité de l'alliance dont parle Blackwood. Heureusement, la France agit sans l'Angleterre.

DEUX AUTRES DÉCAPITATIONS.—Le chef de police Thomas E. Adams est révoqué et remplacé par un ordre conçu ainsi:

(*Extrait*)

4. A la requête de son Honneur le maire Heath, de la ville de la Nlle-Orléans, Thomas E. Adams, chef de police de cette ville, est, par la présente, révoqué de son office et J. J. Williamson est nommé chef de police à sa place.

Par ordre du Gén. P. H. Sheridan.
GEO. L. HARTSUFF,
A. A. Gén.

L'autre décapitation concerne le juge du 12e District judiciaire de l'Etat du Texas, Edward Dougherty, qui est révoqué dans les termes suivants:

(*Extrait.*)

3. Pour avoir nié la suprématie des lois du Congrès et avoir dit qu'il n'y obéirait quand elles seraient en conflit avec les lois de l'Etat du Texas, et pour avoir ouvertement dénoncé le gouvernement des Etats Unis, et tout cela dans le bureau et en présence du major-général J. J. Reynolds, commandant le sous-district du Rio Grande, Edward Dougherty, juge du 12e district judiciaire de l'Etat du Texas, est, par la présente, révoqué de ses fonctions, et Edward Basse est nommé juge de ce district à sa place.

Par ordre du Maj. Gén'l. P. H. Sheridan.
GEO. L. HARTSUFF,
A. A. Général.

On dit que le major Williamson, nommé chef de police, a rendu des services à l'armée fédérale pendant la campagne du général Banks sur les bords de la Rivière Rouge, ainsi qu'à l'amiral Porter dont il contribua à sauver la flotte par la construction de digues qui procurèrent une profondeur d'eau suffisante pour les bateaux.

AVIS SPÉCIAL.—On verra par un avis de M. Ed. Ware, agent général des billets du chemin de fer de Jackson, que les délégués à la Convention nationale des Baptistes qui se tiendra à Nashville le 16 courant, pourront obtenir des billets d'aller et retour pour moitié prix, c'est-à-dire qu'en payant prix plein pour aller, il recevront un billet de retour gratis.

AVIS AUX TOURISTES.—Le Minnesota est la Suisse américaine, le pays des collines et des lacs. Aussi beaucoup de familles se proposent-elles d'aller passer l'été à St Paul ou dans les environs. Pour éviter la monotonie du voyage, le meilleur moyen est de prendre le chemin de fer de Jackson, et ensuite soit de se rendre à Memphis pour y prendre les beaux bateaux de la ligne de St Louis et Memphis, soit de continuer par les autres voies ferrées. On obtiendra tous les renseignements en s'adressant à M. Ed. Ware, agent général des billets. Voir son annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—8 août.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	81 degrés.
Midi	85 "
3 heures P. M.	87 "
6 heures P. M.	81 "

PETITS BILLETS.—Il est rentré déjà une si grande masse de billets de $20 et de $10 que ceux qui restent sont plutôt demandés qu'offerts et nous nous étonnons qu'il y ait toujours la même affluence de monde à l'Hôtel de Ville pour en demander de petits. Il faut que les détenteurs des gros billets aient beaucoup de temps à perdre, car la différence de cote entre les billets de toute les dénominations n'est plus qu'une bagatelle et tous sont à-peu-près au taux où ils étaient lorsque le maire imagina contre eux, on ne sait pourquoi, une guerre absurde et inexcusable.

ARRESTATIONS PENDANT LE MOIS DE JUILLET.—Les arrestations suivantes ont été faites par la police de cette ville pendant le mois de juillet:

Districts.	Hommes.	Femmes.
1er District	632	176
2e "	581	176
3e "	218	30
4e "	182	24
Total général		2,110.

Il y avait en juin 1,800 arrestations seulement.

SKIFF CAPTURÉ.—L'officier Jerry Donovan, de la police du fleuve, a arrêté avant-hier soir, dans un skiff, un homme à qui il supposé que le skiff n'appartenait pas. A la station, cet homme a été reconnu comme un vieux voleur du fleuve. Il a refusé de dire son nom ou de donner aucune explication sur la manière dont le skiff est arrivé en sa possession. La petite embarcation a été déposée au corps de garde de la rue du Canal.

SANS MAÎTRE.—Le radeau de 8 grosses pièces de bois, qui avait été trouvé à la dérive sur le fleuve il y a un mois, et amarré au quai du Troisième District, n'a pas encore été réclamé. Quel en est le maître?

ABANDONNÉ.—Un petit negre de 10 ans qui s'appelle Edward, a été amené mercredi dernier au corps de garde des Pacaniers. Quatrième District. Ce petit negre a paru être égaré.

RECORDER GASTINEL.—John Greeley a été interrogé hier matin sur l'accusation d'avoir commis un assaut et un vol au détriment de T. C. Hueston qui raconte le fait ainsi:

Lui, Hueston, était hier sur la Levée devant la place Jackson, quand Greeley l'attaqua, lui lança une pierre, le renversa et lui enleva pour $150 de valeurs.

BUREAU DES ÉCOLES.—A une réunion des directeurs des écoles publiques, une protestation a été faite contre la dernière résolution des assistants-aldermen, ayant pour but leur révocation.

M. Parham, du comité des professeurs, en réponse à l'allégation de leur renvoi sans cause, dit que pas un d'eux n'a été renvoyé pendant l'année scolaire.

En conséquence, le Bureau adopte une résolution pour la formation d'un comité des Conseils, qui sera chargé d'examiner cette affaire.

VOL DE BIJOUX.—Un voleur est entré dans la chambre de Mlle Pait, au coin des rues Baronne et Poydras, hier matin, vers 7 heures, et y a pris, pendant son absence, une montre d'or avec diamants, une chaîne d'or, avec clé et crayon attachés, une autre petite chaîne de cou, avec une croix, une broche d'or avec quatre pierres, une paire de boucles d'oreilles en or, une paire de boutons d'or pour manches, un porte-monnaie de fantaisie avec bandes d'argent, une paire de [illegible] et autres bijoux. Un negre est supposé avoir enlevé tout cela. Mme Pait logeait dans une maison de pension.

Nouvelles Politiques.

Nous remarquons ce qui suit dans la correspondance de M. Gaillardet:

M. Emile Ollivier entreprit de la calmer en ramenant l'opposition sur le terrain de la modération et de la justice pour tous. Dans un discours savamment préparé, délicat dans la louange, et louangeur jusque dans l'attaque, il reprocha à son ami M. Glais Bizoin d'avoir excédé la mesure par ses mots de néant, néant, néant! en présence des concessions efficaces déjà faites par l'empereur, et il combattit pareillement l'opinion de ceux de ses autres amis qui pensaient que ces concessions auraient dû amener le renvoi de M. Rouher, leur ancien adversaire. M. Ollivier approuve l'empereur d'avoir conservé son ministre, mais à la condition que celui-ci accepterait franchement les réformes nécessaires, comme l'ont fait, en Angleterre, sir Robert Peel et M. Disraeli. Toutefois, il se demande pas la suppression du ministre d'Etat. M. Emile Ollivier demande la suppression de son ministère, qui n'a plus aucune raison d'être, depuis que les autres ministres viennent eux-mêmes expliquer leurs affaires à la chambre. Suivant lui, le ministre d'Etat est aujourd'hui un rouage inutile, un *vice empereur* sans responsabilité.

La définition impressionna désagréablement M. Rouher et la chambre. Elle fut applaudie et commentée par tous les journaux de l'opposition, qui firent une charge à fond de train sur le vice-empereur, qu'on crut aux trois quarts détrôné. Dans la *Liberté*, M. Emile de Girardin annonça sa retraite comme un fait accompli, inévitable, imminent, et de tous côtés circulaient des listes d'un nouveau cabinet composé de MM. Emile Ollivier, Buffet, Léon Chevreau, Drouyn de Lhuys, lorsque le *Moniteur* publia la lettre adressée par l'empereur à M. Rouher avec une grand'croix de la Légion d'Honneur en diamants d'une valeur de 60,000 francs, comme une preuve nouvelle de sa confiance et de son estime. Cette lettre, par laquelle le souverain couvrait son ministre et revendiquait solennellement la responsabilité de tous ses actes, fit l'effet d'un coup de théâtre. Tous les aspirants à la succession de M. Rouher rentrèrent dans la coulisse.

On a attribué la manifestation impériale à une démarche de certains députés qui auraient démontré à l'empereur la nécessité de dissiper tous les doutes répandus sur ses intentions. On a aussi parlé de l'offre de sa démission faite au souverain par M. Rouher. Quoi qu'il en soit, il n'est plus permis désormais d'établir une distinction entre la politique du chef de l'Etat et celle de ses ministres. C'était une fiction imaginée par le tiers parti; l'empereur nous a fait rentrer dans la réalité. Je ne sais s'il y gagnera beaucoup et s'il entend bien ses intérêts, mais il est évidemment dans la logique de la constitution, comme je l'ai dit en commençant.

A partir de ce moment, M. Rouher a repris toute sa sérénité, et dédaignant de répondre à M. Emile Ollivier, il le laissa de côté pour accepter la nouvelle lutte que MM Garnier Pagès et Jules Favre engageaient avec lui sur la question du Luxembourg.

A vrai dire, M. Garnier Pagès fut plutôt un auxiliaire qu'un adversaire pour le ministre d'Etat, car il vint plaider en faveur de la paix et déclarer que l'unité allemande n'était point un danger pour la France, si l'on ne permettait pas à M. de Bismark de rallier autour de son drapeau ses ennemis les mêmes, comme on l'avait fait en soulevant la question luxembourgeoise.

M. Jules Favre s'est aussi déclaré partisan de la paix, avec tous les hommes de progrès; c'est pour cela que l'on doit adresser de sévères critiques au gouvernement toutes les fois qu'une guerre a été risquée sans utilité, sans raison valable.

Telle est, à ses yeux, l'affaire du Luxembourg, dans laquelle le gouvernement a manqué de prudence et de véracité. Il reconnaît toutefois que nous avons obtenu une victoire diplomatique qui n'est pas sans importance. Mais ce n'est pas une raison pour oublier tant d'autres fautes et accorder au gouvernement une confiance absolue. Ce serait plus qu'une faute, ce serait un crime. C'est à la chambre, représentant la nation, qu'il appartient de prendre la véritable direction des affaires.

M. Rouher a cherché, tout d'abord, à repousser le reproche qui a été adressé à M. de Moustier et à un autre de ses collègues de n'avoir pas dit la vérité à la chambre, sur les premières négociations relatives au Luxembourg.

Il prétend qu'en disant que "la position indécise du Luxembourg avait déterminé une *communication* du gouvernement néerlandais au gouvernement français", M. de Moustier n'a pas entendu dire que l'*initiative* de la cession fût venue des Pays Bas. De même en disant qu'il n'y avait pas eu de *dépêches* échangées avec la Hollande et la Prusse sur ce sujet, le ministre n'a point menti, car il n'y avait alors que des *instructions* confidentielles adressées à nos ambassadeurs.

Ces distinctions sont un peu spécieuses, et prouvent que M. Rouher sait interpréter la grammaire aussi bien que la politique. Mais ce sont là des détails rétrospectifs qui n'ont plus d'importance. Ce que l'on eût désiré savoir, c'était qui avait déterminé notre gouvernement à désirer la cession du grand duché? et si ce n'était point M. de Bismark qui l'avait poussé dans cette impasse, comme semble l'indiquer les dépêches de M. de Moustier du 28 fév. et du 20 mars dernier? Mais c'est là dessus précisément que le ministre d'Etat a gardé le plus profond silence.

M. Rouher a pourtant terminé son discours par trois déclarations importantes. La première, c'est que l'unité allemande est un *fait sérieux* qui devait se réaliser, soit sous le sceptre de la Prusse, soit sous celui de l'Autriche; aveu mémorable dans la bouche du ministre qui émettait, il y a si peu de temps, la théorie de l'Allemagne divisée en trois tronçons. La seconde, c'est que cette unité *ayant délimité son cercle*, il n'y a pas là de quoi troubler la paix du monde. La troisième, c'est que notre gouvernement, ne partageant à aucun degré les appréciations pessimistes émises à la tribune par M. Larrabure sur l'isolement de la France et la nécessité de son entente complète avec l'Autriche, se sent alliée possible, le gouvernement impérial ne veut pas consulter des alliances exclusives, parce qu'en constituant des alliances exclusives, on détermine des ennemis permanents. "En résumé, les tendances du gouvernement sont essentiellement dirigées du côté de la conservation de la paix du monde, et il ne se déciderait à sacrifier un si immense intérêt que le jour où le sentiment, de son honneur, le soin de sa dignité, la sécurité des frontières lui en feraient un impérieux devoir."

Rien ne semble plus rassurant que ce programme, et pourtant il n'a pas rassuré du tout. La défiance est devenue une sorte d'épidémie que les paroles ne suffisent plus à conjurer. Il faudrait des actes, et les actes du gouvernement ne semblent pas toujours d'accord avec ses paroles. C'est ainsi qu'au moment où le ministre d'Etat parle de sa profonde quiétude, le ministre de la guerre rétablit trente-quatre batteries d'artillerie supprimées naguère par raison d'économie, et annonce à la chambre, où son début oratoire a, du reste, été très heureux, que notre armée tout entière sera munie d'excellents fusils à la fin de l'année. On fortifie, dit on, les côtes de l'Algérie, et les négociations relatives à une alliance offensive et défensive avec l'Autriche se poursuivent à Vienne, où tous les journaux croient à leur succès, que le frère de Maximilien aille ou n'aille pas à Paris.

On avait aussi parlé d'une mission du prince Napoléon à Copenhague, mais elle est démentie par le journal la *France*. Ce qui reste vrai, c'est que la Prusse se montre toujours fort peu disposée à exécuter le traité de Prague vis-à-vis du Danemark, et qu'elle enjambe autant qu'elle peut la ligne du Mein tracée par ce traité. Or, d'après les paroles de M. Rouher lui-même, le maintien de la paix tient au maintien de cette limite, et personne ne croit que la Prusse la respectera. On dit bien que les rois de Wurtemberg et de Bavière, présentement à Paris, regrettent un peu les concessions qu'ils ont faites au cabinet de Berlin et que, rassurés de notre côté, ils ne se laisseront pas absorber comme le Hanovre, la Hesse et la Saxe. Mais en plaçant leurs armées sous le commandement de la Prusse, ces souverains se sont désarmés; ils sont sous la dépendance de M. de Bismark. Notre rapprochement de la Russie paraît n'avoir pas de suites sérieuses, et l'on craint que l'empereur Alexandre ne soit froissé des circonstances atténuantes accordées par le jury de la Seine à Berezowski, son assassin, qui s'est bien gardé d'user de son droit d'appel en cassation.

Ces obscurités de l'horizon européen, jointes aux oscillations de notre politique intérieure, à l'ajournement des réformes promises, aux espérances excitées, puis comprimées, ont causé dans les esprits une effervescence, un dépit, qu'ont révélé l'animation des débats législatifs et les violences des journaux, dégénérées en provocations scandaleuses, telles que le cartel du sénateur Lacaze à son collègue M. Sainte Beuve, et les voies de fait des frères Duruy et Cassagnac contre M. Weiss du *Journal de Paris* et M. Vermorel du *Courrier français*. Le ministre de l'instruction publique qui a soulevé ces derniers conflits par la rigueur excessive avec laquelle il a puni un acte d'indiscipline de l'Ecole Normale, est rentré spontanément dans une voie plus conciliante, en autorisant les élèves de troisième année de l'Ecole Normale à reprendre leurs études, et en retirant la plainte en diffamation qu'il avait portée contre M. Weiss. Il compléterait ces sages inspirations en envoyant Messieurs ses fils visiter la Chine ou le Japon. De son côté, M. Lacaze, l'orthodoxe, qui a été très puni de sa ridicule sortie contre M. Sainte Beuve, par la publicité qu'il a attirée sur ses antécédents républicains, a voulu se faire pardonner cette incartade, en défendant, avec un libéralisme et un talent réels, l'abolition de la contrainte par corps vivement combattue par M. Delangle dans le sénat, où elle a passé, non sans peine, à la faible majorité de six voix. Mais il est plus difficile d'éteindre un incendie que de l'allumer, et nous sommes encore à l'état de combustion. Les élections des conseils généraux qui sont proches ne sont pas faites pour jeter de l'eau sur le feu.

Voilà la situation. Elle est tendue comme on dit en patois politique. Cependant, la corde n'est pas encore près de casser.

Elections des Conseillers généraux.

Un décret récent fixe au 3 et 4 août prochain les opérations électorales pour le renouvellement des séries des conseillers généraux d'arrondissement dont le mandat est expiré.

Les conseillers généraux sont élus pour neuf ans. Aux termes de l'art 8 de la loi du 22 juin 1833, ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles. A la session qui suit la réélection générale, le conseil divise les cantons en trois séries, et le préfet en conseil de préfecture, les tire au sort pour fixer l'ordre de leur renouvellement.

C'est en 1852 qu'eut lieu l'élection générale des conseillers généraux. En 1855, la première série fut renouvelée. En 1858, la seconde, en 1861, la troisième. En 1864 vint une seconde fois le tour de la première série.

C'est la seconde qui va, en 1867, être soumise à la réélection.

La troisième reviendra, en 1870, devant le scrutin, et ainsi de suite.

La prochaine élection va avoir une importance toute particulière, toute nouvelle.

Depuis le renouvellement de la série précédente, la loi de 1866 a été votée.

Elle est venue modifier profondément la législation antérieure sur les attributions des conseils généraux. Elle a apporté à ces assemblées des droits nouveaux, des pouvoirs considérables.

Sur presque toutes les affaires départementales où ces conseils ne faisaient autrefois qu'émettre des avis, ils sont investis maintenant du pouvoir de statuer.

En matière de finances, de centimes additionnels et d'emprunts, ils ont reçu le mandat de décider en dernier ressort dans bien des cas où ils se bornaient à émettre une délibération consultative.

Il importe de bien le rappeler aux électeurs, en présence des scrutins qui vont s'ouvrir: par les attributions nouvelles qu'ils ont reçues de la loi de 1866, les conseils généraux sont appelés à exercer une influence très sérieuse sur la situation financière des départements. Le budget et les charges d'un avenir assez long sont entre leurs mains.

Ils peuvent faire beaucoup de bien, donner un essor très utile aux travaux publics, au développement des services départementaux, et engager peu à peu le département dans une voie de prospérité réelle, qui sera à la fois un honneur pour ces assemblées, un bienfait pour la contrée.

Mais, en revanche, les conseils généraux peuvent faire tout autant de mal.

Que les électeurs y songent! Leurs intérêts sont gravement engagés dans l'opération électorale qui va avoir lieu.

Il ne s'agit pas, désormais, de voter par routine, de livrer les résultats du scrutin à d'étroites considérations de personnes ou de rivalités locales. Il faut surtout fermer l'oreille à ces candidats bruyants, qui font pleuvoir autour d'eux les promesses, les flatteries, et qui, tourmentés d'ambitions personnelles, se soucient des affaires du canton comme de celles d'Haïti ou de Singapour.

Les conseillers généraux vont disposer maintenant, bien plus qu'autrefois, de la bourse des contribuables, de la fortune des départements.

Que chaque électeur calcule ce qu'un mauvais choix peut lui coûter d'impôts, de centimes additionnels et d'emprunts! Que les votants sachent bien qu'ils payeront de leur poche un mauvais choix, et chacun, préoccupé de ses intérêts, s'efforcera de faire le meilleur choix.

Toutes les séductions, toutes manœuvres échoueront devant cette conviction bien réfléchie des électeurs.

Le suffrage y gagnera en discernement, en sagesse, nous allions presque dire en moralité. Les assemblées départementales, déjà si honorables, y gagneront de se compléter par le choix d'hommes plus actifs, plus jeunes, plus pratiques, plus éclairés.

Avec une loi nouvelle, avec des pouvoirs nouveaux et une grande responsabilité, il faut des conseils généraux à la hauteur de ce mandat, qui n'est plus celui du passé.

Ici la politique est laissée à l'écart: il s'agit d'affaires départementales, de budget, de chemins, de routes, d'instruction primaire, d'édifices, et non des opinions qui, à Paris, se disputent des portefeuilles à grands coups de phrases libérales.

Nous n'hésitons pas à affirmer qu'en raison même de cette vérité les électeurs doivent se défier de ceux qui viennent, à propos d'élections départementales, agiter à leurs yeux un programme politique.

Ils doivent comprendre que dans l'intérêt même des affaires, les meilleurs candidats sont ceux qui doivent apporter au conseil général un esprit de loyale entente avec l'administration.

Ce n'est pas en créant des difficultés, en soulevant des complications, en faisant la guerre de tirailleur et l'agitation dans une assemblée, qu'on traite les questions et qu'on donne au département une bonne gestion administrative.

Après avoir écarté les ignorants et les incapables, écartons donc les brouillons, les organisateurs d'hostilité.

Nous le répétons: que les électeurs se souviennent des innovations de la loi de 1866. Plus que jamais, en faisant de mauvais choix, c'est contre eux-mêmes qu'ils voteraient.

(*Patrie.*)

Paris, 19 juillet

Encore six jours, mettons en sept, et la Chambre se séparera pour ne se réunir qu'en novembre.

Beaucoup de nos honorables députés s'occupent déjà de leur départ.

Les soins de la politique écartés, la villégiature va reprendre ses droits.

Après avoir liquidé quelques plaidoiries en retard, M. Jules Favre se propose d'aller passer ses vacances dans une des villes d'eaux des bords du Rhin; M. Picard est attendu dans la propriété d'Ambeyzier (Seine et Oise), où le fougueux adversaire de l'administration de la ville de Paris passe ordinairement ses soirées, qu'il se croirait, à jouer au loto, comme un bon bourgeois du Marais. M. Havin partira pour sa terre de Thorigny, où il doit emmener son collègue et ami, M. Doucenel. C'est dans la Creuse, près de Felletin, que M. du Miral ira se reposer des fatigues du budget. M. de Damas se propose, dit-on, de visiter dans le Morbihan ses établissements d'ostréiculture: le château de Veau Luisant, dans l'Yonne, recevra M. Javal, et M. Thoinnet de la Turmelière est attendu à Nozay (Loire-Inférieure).

M. Thiers devait aller en Espagne, mais c'est aux bains de Dieppe qu'il se rendra.

Cependant, pour quelques-uns de nos députés, ces vacances auront encore un côté politique. On croit que le soin de deux candidatures, vivement combattues, appellera M. de Chambrun dans la Lozère, et que M. Piand s'internera dans la Charente, où, prétend-on, son influence parlementaire a beaucoup décru.

Mais plusieurs autres profiteront, dit on, des loisirs que va leur laisser la Chambre pour se donner tout entiers à la poésie. Sans compter MM. Belmontet et Liégeard, poëtes en exercice, on parle de MM. Larrabure et Latour du Moulin comme devant également sacrifier aux Muses: le premier se proposerait d'enrichir un recueil de sonnets dont on dit le plus grand bien, et l'autre d'achever la traduction de Shakespeare, entreprise depuis longues années. A propos de poésie, un détail intéressant: nous croyons savoir que le sujet de la tragédie que M. de Tillancourt destine à l'Odéon est emprunté à l'histoire de l'ancienne Grèce. Le titre provisoire de l'ouvrage serait: *Démétrius-Poliorcète.*

L'EMPEREUR ET LE TRAVAIL.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui deux faits qui caractérisent trop bien les tendances de l'Empire pour ne pas être mis en relief.

Le premier de ces faits est celui-ci:

L'Empereur vient de donner un immeuble situé avenue Daumesnil, d'une valeur de 520,000 francs, à la *Caisse des Sociétés coopératives* fondée, sous la présidence de M. Jérome David, dans le but de venir en aide aux associations ouvrières.

Au moment où les Chambres viennent de voter une loi destinée à développer le mouvement coopératif, l'Empereur tient aussi à honneur d'encourager lui-même, par sa généreuse initiative, une institution appelée à rendre de si grands services au travail.

Et ce n'est pas seulement le travail industriel que l'Empereur favorise; le travail intellectuel est aussi l'objet de sa haute sollicitude.

Voici, en effet, le second fait que nous sommes heureux de signaler:

La société des gens de lettres a demandé à M. le Ministre de l'intérieur l'autorisation de réunir à Paris un Congrès littéraire international, et a sollicité en même temps le concours de l'administration pour la réalisation d'une pensée qui est si digne de l'esprit élevé de notre temps.

La Société exprimait l'espoir qu'une somme de 3,000 fr. lui fût allouée dans ce but.

L'Empereur, en apprenant cette démarche, a souscrit spontanément pour une somme de 10,000 francs, en même temps que le ministre de l'intérieur s'empressait d'accorder à la Société des gens de lettres l'autorisation demandée.

Le comité de la Société a adressé au ministre la lettre suivante, qui contient l'expression de sa vive reconnaissance:

A Son Excellence, le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre,

Le comité de la Société des gens de lettres, dans sa séance d'hier, nous a chargés de remercier très vivement Votre Excellence pour le gracieux empressement qu'elle a mis à nous accorder l'autorisation de réunir, à Paris, un congrès littéraire international.

Nous ferons de notre mieux pour que ce concours des écrivains de tous les pays, attendu et nécessaire, ne dépare point l'ensemble des œuvres accomplies par la France, en cette grande année 1867.

Le comité prie Votre Excellence de porter jusqu'à l'empereur l'hommage de notre respectueuse et sincère reconnaissance pour le don de 10,000 francs que Sa Majesté a bien voulu nous accorder.

Il appartenait au souverain qui a conquis le droit d'ajouter, au trophée commun à tous les rois, cette arme plus rare: sa plume d'historien éloquent et glorieux; il appartenait à l'empereur d'offrir spontanément aux Lettres une pareille preuve de son éclatante sympathie.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Pour le comité:
PAUL FÉVAL, *président;*
Bd T. TAYLOR, *président d'honneur;*
CHAMPFLEURY, *rapporteur.*

De pareils actes portent en eux-mêmes leur haute signification.

La pensée de réunir à Paris un congrès d'écrivains, dans cette patrie de tant d'illustres penseurs et qui est comme la capitale du monde intellectuel, est une pensée qu'il faut honorer plus que jamais à une époque où les tendances du matérialisme cherchent à prévaloir. Il appartenait au souverain qui suivant la délicate allusion de la lettre qu'on vient de lire, unit si noblement aux grandeurs de l'homme politique la gloire de l'écrivain, de l'apprécier et de l'encourager.

L'empereur honore ainsi doublement le travail et l'intelligence, les deux forces productives qui élèvent les nations.

Il associe dans un même témoignage de sympathie le progrès matériel et le progrès moral, le bien-être des ouvriers de la matière et des ouvriers de l'esprit. L'intelligence qui applique est, en effet, inséparable de l'intelligence qui pense, et les intérêts ne peuvent marcher qu'à la suite des idées.

Ce sera l'honneur du règne de Napoléon III d'avoir compris ces grandes vérités et d'avoir élevé à la hauteur d'un grand système social la glorification et la protection du travail, sous toutes ses manifestations et dans toutes ses formes.—(*France.*)

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.
Surratt entre la vie et la mort.
Rien de décisif sur Stanton.
Un juri de nouvelle espèce à Wilmington.
Un ordre du général Sickles.
Nouvelles d'Europe.
Légère hausse sur le coton.
Bon état des finances du gouvernement prussien.

Londres, 8, 2 h. P. M.—5-20, 72 3/4. Consolidés 94 1/4.

Liverpool, 8, 2 h. P. M.—Coton ferme sans changement dans le prix.

Liverpool, 8 au soir—Coton, ferme à la clôture, avec une hausse de 1/8 par le middling. Uplands, 10 1/4. Orléans, 10 5/8. Vendu 12,000 balles. Céréales sans changement.

Londres, 8—Consolidés, 94 1/4. Bons, 73 3/4. Les espèces à la banque d'Angleterre ont augmenté de £330,000 pendant la semaine.

Francfort, 8 au soir—Bons, 77 5/8.

Liverpool, 8 août au soir—Les provisions sont peu recherchées. Graisse, 44 shel. 9 d., porc 73, et jambon 41.

Londres, 8—Le sucre à l'achat plus facilement, mais les prix sont les mêmes. Le No. 12, échantillon Hollandais, 25 shel. 6 d.

Berlin, 8, au soir—Les minutes du budget constatent que les revenus de la Prusse excèdent les dépenses.

La ville de Hambourg a décidé, par un vote, que le traité militaire fait avec la Prusse, doit être signé.

Mobile, 8—Vendu, 300 balles de coton à 21. Reçu, 64. Les nouvelles des récoltes continuent à être favorables.

Louisville, 8—Vendu, 15 boucauts de tabac aux pleins prix. Farine supérieure, $7; nouvelle No 1, $10 50. Coton à 24 1/2. Saindoux en tierçons, 12 3/4.

Détroit, 8—La convention constitutionnelle a voté aujourd'hui, par 41 contre 32, la clause de prohibition des liqueurs.

Cincinnati, 8—Farine et blé, fermes, sans changement dans les cotes. Coton, de 26 à 26 1/2. Provisions, animées. Porc, $23 50. Bacon, plus ferme. Epaules, 11, Côtes, 13. Pommes de terre, inactives.

Vicksburg, 8—Descendant, le Great Republic qui a passé à 6 h. P. M. Le fleuve baisse, et le choléra disparait.

New-York, 8—Coton plus facile, vendu aujourd'hui 1,200 balles à 28 1/2. Farine de l'Etat de 6 à 11. Fonds lourds. Argent de 4 à 6. Or 140 1/4. 5.20 de 62, avec coupons 114.

Baltimore, 8—Coton ferme et rare. Farine en baisse de 50 cts.

Washington, 8—Fisher s'en est allé ce soir à 6 heures et ne reviendra pas avant 10 heures demain. On dit que le juri est maintenant pour la condamnation à 11 contre 1.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $543,000.

La nouvelle que les affaires exécutives avec le département de la guerre se faisaient par l'entremise de l'adjudant général Townsend, est dénuée de fondement.

Le Président s'est rendu au Schutzenfeste dans l'après midi. Aucune mesure n'a été encore prise pour dépouiller Stanton de ses fonctions officielles.

Washington, 8—Une lumière blanche fixe, visible à 18 milles de distance, signalera le phare récemment élevé à East Point, île du Prince Edouard, golfe St Laurent. Une lumière rouge fixe, signale le nouveau phare à 7 milles de l'entrée du port de Waterford. Le feu qu'on voyait tout récemment sur le côté du phare du Passage a été enlevé.

Augusta 8—Coton plat et en baisse. Vendu, 37 balles à 24 1/2.

Wilmington, 8—Un juri d'enquête composé également de blancs et de noirs, a été sommé. C'est la première fois que l'ordre sur le juri recevra son exécution dans cette section immédiate.

Savannah, 8—Coton plat et lourd. Mid. nominalement à 26 1/2. Reçu 259 balles. Stock 1216.

Charleston, 8—Coton plus facile. Vendu 40 balles à 26 1/2 et 27. Reçu 147.

Le général Sickles a lancé des ordres concernant certaines sommes avancées par les banques de la Caroline du Sud, pendant la guerre, pour l'achat de chevaux pour le service confédéré, mais qui n'ayant pas été dépensées avaient été distribuées depuis la guerre, sous un décret de cour, aux banques et autres réclamants.

L'ordre annule le décret comme une fraude contre les Etats Unis et nomme un receveur de la part du gouvernement, auquel les fonds distribués, y compris le coût et les frais d'avocats, devront être payés. Le receveur a ordre de rapporter promptement toute contravention ou abstraction de la part des individus ou corporations dans la voie de l'exécution.

Richmond, 8—Le général Schofield, aujourd'hui, a lancé un ordre d'après lequel à partir du 20 tous les indigents de l'Etat passeront à la charge des économes des différents comtés respectifs, ainsi que dans les villes. Toutes les distributions de rations par les bureaux d'affranchis cesseront.

A la Cour de District des Etats-Unis, aujourd'hui, Jno. Morris, du Mecklinburg, a été condamné à $1,200 d'amende et à 6 mois d'emprisonnement pour avoir enlevé du whisky d'une distillerie sans payer la taxe du gouvernement.

St-Louis, 8—Tabac actif et aux pleins prix. Coton inactif. Pas d'affaires. Farine active de 8 50 à 9 75, de choix et de fantaisie 11 50 à 12. Saindoux inactif et lourd.

New-York, 8—Argent *surabondant.* Prêts sur demande offerts de 3 à 5. Papier d'affaires de premières classe en demande à 6 et 7, mais peu d'offres. L'or a fermé à 140 et 140 1/4. Le gouvernement vend seulement pour répondre aux besoins. Sterling très inactif à 109 1/4. Gouvernements actifs avec une hausse générale. Actions inactives et en baisse.

Washington, 8—Une dépêche spéciale de Montréal nie que M. Davis ait été traité d'une manière irrespectueuse dans le Vermont. Il n'a été molesté nulle part et il a dit qu'il était très content de son voyage.

Le député marshall a déjà payé $30,000 simplement pour les frais [illegible] dans l'affaire Surratt.

St-Louis, 8—La commission des affaires indiennes est d'avis que le général Sherman et le colonel Lipman doivent s'entendre avec les agents, pour envoyer des messagers aux Indiens, dans leurs voyages immédiats, et leur conseiller de s'assembler avec les commissaires durant les mois de septembre et d'octobre. Le Board s'est ajourné et doit se rassembler à Leavenworth lundi prochain.

Dépêches d'hier après-midi.

L'AFFAIRE DU SECRÉTAIRE DE LA GUERRE.

CORRESPONDANCE ENTRE LUI ET LE PRÉSIDENT.

Washington, 7—L'extrait suivant des délibérations congressionnelles pendant la discussion du bill sur les places, est cité comme s'appliquant à l'affaire Stanton:

"Le Sénateur Sherman dit: Je n'adhère pas au rapport du comité de conférence sans une grande répugnance."

Le Sénat avait par deux votes formels déclaré son intention de ne fixer en aucune manière la durée du terme des officiers du cabinet, mais de les subordonner au bon plaisir du Président, et telle fut, dans l'origine, l'idée qui présida à la création de leurs places, mais le but général de ce bill est si important, et c'est une si bonne réforme que, selon moi, il ne faudrait pas qu'elle fut mise en danger par une question collatérale. Le comité de conférence a été par deux fois très ferme sur ce sujet et il parait y avoir une probabilité que le bill serait perdu sur une question collatérale et dépourvue d'importance. Je mets en fait qu'aucun trouble ne peut venir de ce qu'un ministre de cabinet voudrait garder sa place, contre le désir de son chef. Je puis à peine concevoir un cas pareil. Je crois que tout homme qui se respecte, tout homme de sens et d'honneur ne voudrait pas garder sa position comme officier de cabinet contre le désir de son chef, et c'est pourquoi la plus légère insinuation du Président devrait toujours assurer la démission d'un officier de cabinet. Je ne veux pas en conséquence mettre ce bill en danger pour une question collatérale et sans importance."

Ce qui suit est le texte de la correspondance du Président et de Stanton:

Washington, 5 août.—Monsieur,—Des considérations publiques d'un haut caractère m'obligent à vous dire que votre démission, comme secrétaire de la guerre sera acceptée.

Très respectueusement,
ANDREW JOHNSON.

A l'Hon. E. M. Stanton, secrétaire de la guerre.

Département de la Guerre, 5 août.

Monsieur,—J'ai reçu votre billet de cette date, disant que des considérations publiques d'un haut caractère vous obligent à dire que ma démission comme secrétaire de la guerre sera acceptée. En réponse, j'ai l'honneur de vous dire que des considérations publiques d'un haut caractère, qui seuls m'ont engagé à rester à la tête de ce département, m'obligent à ne pas donner ma démission de secrétaire de la guerre avant la prochaine réunion du Congrès.

Très respectueusement,
EDWIN STANTON,
Au Président.

Washington, 7—Une dépêche d'Owaha dit qu'un train de fret a été jeté hors de la voie du chemin du Pacifique de l'Union par les Indiens à Sham Creek et que l'ingénieur, le chauffeur et un autre employé ont été tués, le fret brûlé, et que trois ou quatre hommes de la station ont été tués. Le coup est attribué à Silver Tail que le gouvernement a nourri.

Les Indiens ont tiré sur le Silver Lake du fort Burton, à 40 milles au dessus du fort Rice et un homme de l'équipage a été tué.

St Louis, 7—Les commissaires indiens se sont réunis hier. Le colonel Taylor a été élu président permanent et S. S. White secrétaire. On discutait généralement sur les affaires indiennes.

Les Indiens ont chassé les mineurs de la Passe du Sud.

Mashakee a notifié à Brigham Young de rappeler ses mineurs, attendu que le pays appartient aux tribus Mashakee.

New York, 8—Kossuth a refusé un siége dans le parlement hongrois.

Le candidat Italien à la papauté est l'évêque d'Orléans.

La visite de l'impératrice Eugénie en Angleterre a donné lieu à des conjectures sans nombre. L'empereur est incessamment attendu en Angleterre.

Les Mémoires de Victoria ont été publiés et produisent sensation. S. M. raconte toutes les circonstances de sa première présentation à son mari—elle décrit son extérieur et ses manières à l'époque et renouvelle ses déclarations d'amour.

Galveston, 8—Les décès causés par la fièvre ont été en moyenne de 8 par jour depuis lundi. Les affaires sont suspendues.

Passe du Sud-Ouest, 8—Arrivée, la barque Bon Père, en 65 jours de Bordeaux, avec 13 passagers et du fret.

Arrivée, la corvette autrichienne de guerre, Elizabeth, en 14 jours de la Vera Cruz.

L'Elizabeth a quelques soldats autrichiens à bord et rapporte que tout est calme à la Vera Cruz. Aucune nouvelle d'importance.

Le vapeur Darien, en 3 jours de la Havane, à M. Perilliat.

Liverpool, 8—Coton ferme et calme.

New York, 8—La barque Oak Ridge s'est perdue en mer avec son équipage de 9 personnes, à l'exception du capitaine qui a été recueilli d'un radeau.

Washington, 8 août—On dit que le Président a ordonné à ses subordonnés de n'avoir aucun rapport avec Stanton comme secrétaire de la guerre.

Le juri de Surratt est toujours en suspens à 10 pour la condamnation contre 2. On attache un grand intérêt à la recommandation de la commission pour commuer la sentence contre Surratt.

On ne peut douter que le Président ne l'ait jamais vue; il réitère à cet égard ses assertions antérieures. Le Président dit aussi que les documents n'étaient pas arrangés comme à présent, lorsqu'ils lui furent présentés. Ils formaient des feuilles non attachées ensemble.

Par le câble—Le parlement allemand du Nord se rassemble le 27.

Le gouvernement prussien fait une enquête pour savoir si son ministre, le baron Von Magnus, n'a pas été traité par Juarez suivant les lois des nations.

La commission militaire de Prusse a fait un rapport défavorable au fusil Chassepot.

La convention de Sheltzart a recommandé à l'Allemagne du Sud de se réunir à la confédération du Nord.

New York, 8—Or, 140 3/8. Coton, inactif à 28 1/2.

— Les journaux de Vienne nous apportent le récit suivant:

A la fin d'avril de cette année, un étranger se faisant passer pour secrétaire de la chancellerie impériale d'Autriche et vêtu en conséquence, se présenta au ministre des finances, M. de Becke, et lui demanda de la part de l'empereur quand la place de conseiller des finances vacante jusqu'ici serait enfin mise au concours.

Le ministre, un peu étonné, lui dit qu'il ne pouvait pour le moment lui donner aucun renseignement sur ce sujet, et pria l'envoyé de l'empereur de vouloir prendre de plus amples informations dans les bureaux de son chef de cabinet. Il s'y rendit et reçut l'assurance qu'une enquête aurait lieu au plus tôt; là dessus il s'éloigna. Un membre du bureau avait, à son grand étonnement, reconnu dans ce prétendu secrétaire de l'empereur, un certain chevalier Valerien d'Orsorto Pelka, secrétaire au département des finances, qui s'était déjà présenté, il y a six mois, avec une lettre d'une archiduchesse où il était chaudement recommandé.

A la suite de cette duperie, le ministre ordonna de faire des recherches sur les antécédents du chevalier Pelka. Il en résulta qu'il avait été toujours employé zélé et bien vu de ses chefs, et qu'il avait été nommé, il y a douze ans, au poste de secrétaire, de simple employé qu'il était. On remarqua avec étonnement, à cette occasion, que trois employés s'étaient vus dépassés par cet avancement.

Après de minutieuses recherches faites dans les actes de l'administration, on découvrit un billet de la main même de l'empereur au ministre des finances d'alors, M. Bruck, où l'avancement du chevalier de Pelka était recommandé. On présuma de suite que, puisque Pelka avait été assez hardi pour se faire passer comme secrétaire du cabinet impérial, il avait pu contrefaire aussi la signature de l'empereur. M. le ministre de Becke se rendit immédiatement chez l'empereur, qui constata à l'instant la fausseté de la lettre.

En conséquence, une enquête fut ouverte et confiée au directeur de la police Strobach. Les résultats en furent frappants. On soupçonne donc vivement Pelka d'avoir non seulement contrefait la signature impériale, ainsi que l'écriture de l'archiduchesse, mais aussi qu'il est parvenu au poste qu'il a occupé dans les bureaux de l'Etat par duplicité.

Il résulte aussi qu'il n'obtint la main de sa femme, il y a dix ans, alors jeune fille de dix-huit ans, de grande beauté et de famille très honorable, que par la falsification de documents établissant ses rapports de famille et sa position de fortune; il résulte enfin qu'il ne dut les secours de plusieurs membres de la famille impériale, pendant le temps de ses études, que par la fabrication de faux écrits. Il fut arrêté mardi à Kaltenleutgeben. Le procès, unique dans les annales de la justice, donnera lieu à une instruction longue et compliquée.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 8 août.

Le marché a été calme et la seule variation que nous ayons à constater est une hausse dans le maïs.—Le coton a trouvé plus d'acheteurs; les ventes se sont élevées à 900 balles, à des prix irréguliers mais fermes. L'article était quelque peu irrégulier à la clôture, mais tendait à favoriser les vendeurs.

Dans le numéraire, nous avons à annoncer une stagnation plus qu'ordinaire. L'or a ouvert nominalement à 139 3/4 à 140 contre 140 1/4 dans Wall Street; il s'est ensuite affermi et a clos à 140.—Il y avait peu d'or à vendre au comptant et les acheteurs ne se présentaient que pour remplir des ordres. Les transactions embrassent $4,000 à 139 7/8, $3,000 à 140, $6,000 au même taux et $1,000 à 140 1/4.—Dans l'argent, $1,700, en demi piastres américaines, à 132 3/4, $1,000 dito à 133 et 600 piastres mexicaines à 144.

Il ne s'est fait que peu de chose dans le change étranger. Les traites commerciales étaient fort rares et les tireurs de première classe ont exigé des prix pleins. On a vendu à des banques et à des banquiers, 4,000 livres de bon clear, en différentes traites, à 152, 1,000 livres à courte vue, à 153, 2,500 livres de banques à 154 à 155 et 1,500 livres dito, pour remise directe à 154 1/2. Dans le change sur France, 25,000 francs, en commercial No 1, à trois jours de vue, à 3 66 1/4, 36,000 à 3.65 et 28,000 au même taux. Le sterling peut être coté nominalement à 150 1/2 à 151, les traites-connaissements à 152 1/2 à 153, le No 1 à première classe et 154 à 154 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 67 1/2 le commercial No 1 et 3.65 à 3.66 1/2 le change de banque.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime, taux auquel la demande a été assez bonne. Le commercial était quelque peu rare. Il ne s'est vendu que $6,000 et $10,000 sur New York, à vue, à 5/16 de prime, $9,000, $15,000 et $20,000 à 1/4, $2,000 au pair, $10,000, à dix jours, au même taux et $10,000, à trente jours, à 3/4. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 5/16 de prime.

15 actions de la compagnie de chemins de fer de la ville se sont vendues à $215, 10 dito à $217 et 16 de la banque des Citoyens, moins le dividende, à 154.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont encore cotés à 86 à 88, et les émissions en faveur des chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons.—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 58 à 60; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

Une vente de $10,000 en gros billets de la ville s'est faite à 90 1/4, une de $3,000 ditto à 90 7/8, et une de $3,000 à 91.—Les billets de la Banque de la Louisiane sont cotés à 43 à 44, et les billets du Trésor de l'Etat à 71 à 75.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 8 août 1867.

COTON—Le marché a été un peu plus animé, aujourd'hui. Bornée, à l'ouverture, la demande s'est subséquemment améliorée, et malgré la faiblesse des lots à vendre, malgré les exigences des détenteurs, les affaires ont pu embrasser un montant de 900 balles, huit courtiers ayant pris part au mouvement. Les listes vendues étaient, pour la plupart, composées de qualités inférieures, et ont été achetées pour le Nord principalement. Les prix ont été fermes, mais par contre, tellement irréguliers, qu'il nous a été impossible d'établir nos cotes. Ainsi, nous les omettons cette fois encore. Les ventes eussent pu atteindre un plus haut chiffre, si les détenteurs des hauts grades n'en eussent pas demandé des prix si élevés.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	13	
précédemment	761006—761019	
Balles additionnelles, composées de coton avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	774342
		876424
Expédié aujourd'hui	—	
précédemment	851475	
		851475
Stock en mains		24949

TABAC—Il n'y a pas eu de mouvement dans cette branche, aujourd'hui. les opérations ayant été suspendues en partie par l'insuffisance des lots offerts, mais principalement par le refus des acheteurs de payer les prix demandés par les détenteurs. Conséquemment, aucune vente n'a été rapportée. Le marché est ferme et nous continuons à coter:

Léger—Inférior lugs, 4 à 4½, good lugs 4½ à 5, inférior à common leaf, 6 à 7½, medium leaf 8 à 10½, fair leaf 11 — à 13, fine leaf 13½ à 15½, choice selections 16½ à 18½ cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4½ à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in à com. leaf 7 à 8½, medium leaf, 9 à 11½, fair, 12 à 13½, fine 14½ à 18— choice selections 18½ à 21.

Il n'est pas arrivé de bateaux de l'Ouest depuis notre dernier rapport.

SUCRE ET MELASSE.—Il ne nous est rien arrivé de la côte, depuis hier. Le marché au sucre de la Louisiane est encore calme et le stock de l'article faible. La demande, qui est lente, ne se fait que pour le détail. Nous cotons 13 1/2 à 14 cts pour le good fair, 16½ à 17 c le jaune clarifié et 17½ à 18 cents la livre de blanc. Pas de changements sur le marché au sucre de Cuba. Le stock en boucauts et en premières mains de cette qualité est épuisé, et l'approvisionnement de sucre en caisses est faible. Un lot de 65 caisses des Nos 12 à 14 a été vendu à 13 à 13½ cts la livre. Dans le détail nous cotons 13½ à 14 c pour le fair à fully fair et 15 c pour le prime à choix. Dans la mélasse de Cuba les dispositions ont été meilleures aujourd'hui et les prix de l'article ont été plus fermes. Le stock en mains se compose de 6000 tonneaux, dont 5058 sont emmagasinés et sous les clés de la douane, 100 boucauts de muscovado ont changé de mains à 55 cts le gallon. Cette mélasse est cotée à 50 à 55 cts le gallon, selon la qualité et la force des lots.

FARINE—Le mouvement a été bien faible aujourd'hui sur le marché. Le stock en mains est fort et se compose en majeure partie de grades au dessus du double extra, qualité qui n'est que peu ou point demandée. Il se fait cependant quelques demandes de superfine, de simple et de double extra, grades dont les approvisionnements ont grandement diminué. Ventes, aujourd'hui de 867 barils, dont 135 de superfine à $8.62½ le baril, 50 de double extra à $10 87½, 100 de triple extra à $11 25, 109, 50 do à $13, 100, 281 do et 50 de simp. extra à des prix privés.

MAIS—Les transactions sur ce marché ont été restreintes, aujourd'hui à cause de l'insuffisance des lots offerts, la demande est modérée et les prix ont haussé de 5 cts le boisseau de blanc. Les ventes ont embrassé 730 sacs, dont 300 de jaune mélangé à $1 10 et 400 de blanc à $1 30 le boisseau.

AVOINE—Il n'y en a pas en premières mains.—L'article est cependant en bonne demande, et les rendrets qui nous en arriveraient seraient immédiatement vendus à des prix pleins. Nous cotons nominalement à $1 15 le boisseau.

SON. Le marché est calme. Le stock en mains est faible et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à quelques lots de détail, écoulés à $1 25 les cent livres.

FOIN—Nous n'avons à signaler aucun changement dans cet article. Le foin de choix est en assez bonne demande et le stock de la qualité est faible. Quoiqu'il en soit les basses qualités abondent et sont délaissées. Nous cotons le prime à choix $28 à $32 le tonneau.

PORC—La demande de l'article est modérée et les prix n'en ont pas changé. Hier, 400 barils se sont vendus à $25.50 le baril. Le porc en magasin se vend par placement à $26 à $26 25 le baril.

BACON—L'approvisionnement d'épaules est en ce moment d'une rondeur mesurée, tandis que le stock de côtés désossés est ample. Bonne demande pour le placement à 13 1/2 cts pour les épaules, 16 cts les côtés désossés et 20 à 23 cts la livre de jambons passés au sucre, selon la qualité.

SAINDOUX—Le stock de saindoux en barillets est fort, mais celui de saindoux en tierçons est faible. Bonne demande, et nous avons eu connaissance de ventes de 50, 50 barillets 14½ cts. Nous cotons pour le placement à 14¼ à 14½ cts. le saindoux en barillets et en tierçons, 14 cts.

VIANDE VERTE—Les épaules salées à sec se vendent 12 1/2 à 12¾ c la livre.

SACS EN FIBRE—L'article est tenu à 22 cts pour la lourde.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—L'article est coté à 27 c la yarde, les lots ronds et se vend en détail 26 cts pour la toile en rouleaux et en balles 27 1/2 à 28 cts.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 10 1/2 à 11 c la livre.

WHISKY—La demande ne se fait que pour le détail. Le stock de whisky de l'Ouest est fort tandis que l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible. Nous cotons 32 à 35 cts le gallon de whisky de l'Ouest, sous les clés, et 25 à 30 cts le whisky de la Louisiane.

CAFÉ—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

DIVERS—Les œufs se vendent au débarcadère à $14 à $18 le baril, les œufs en caisses 15 à 20 cts la douzaine, les poules $7 50 à $8 la douzaine, les dindes $24 à $28, les oies $5 à $9, les pommes de terre, les grosses, $1 50 à $4, les petites $3 25 à $3 75 le baril, les oignons $5 50 à $6, les pommes $5 à $6, les pommes en caisses $2 75 à $4, les choux $20 à $25 le cent.

POMMES SÈCHES—Se vendent en lots à 6 à 7 cts la livre.

PROVISIONS NAVALES—Il n'y en a pas en premières mains. La demande est bonne et les prix fermes. Nous cotons 50 cts le gallon d'esprit de térébenthine, $3 la résine commune, $3 50 le No 2, $3 75 à $4 le No 1, et $1 25 pour la virgin dip.

HARICOTS—Rares et en demande. L'article est coté à $15 à $16 pour ceux de l'Ouest et du Nord $16 à $17 le baril.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

SEL—Approvisionnement faible et bonne demande. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 20 à $2 30 le sac et les lots ronds en entrepôts à $2 10, le fin en magasin $2 25 à $2 45 et $2 15 à $2 20 les lots ronds en entrepots.

BEURRE—L'article de choix, de l'Ouest est rare et en demande. Le beurre du Nord abonde et est calme. Nous cotons le premier 15 à 23 cts et le dernier 28 à 32 cts la livre.

FROMAGE—L'approvisionnement de fromage est fort et la demande modérée à 10 à 15 cts la livre de fromage de l'Ouest et 15 à 18 c pour celui du Nord.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile est modéré et la demande de l'article est lente.—Nous cotons l'huile en baril 52 c le gallon, à prendre en forts lots, et en caisse 65 cts. Ventes en détail à 55 à 60 c pour l'article en baril, et en caisse 70 cts.

DRÈCHE—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

LAINE—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 cts la laine pleine de glouterons 18 à 21 ct la native de la Louisiane, 21 c la 1/2 et ¾ Mérino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 mérino.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 9 août 1867.

Arrivé hier—225 bœufs du Texas, 119 veaux et veaux d'un an, 135 cochons.

Vendu—144 bœufs du Texas, 133 veaux et veaux d'un an, 35 cochons et 556 moutons.

A vendre—369 bœufs du Texas, 127 veaux et veaux d'un an, 434 cochons, 752 moutons et 15 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par liv. net,	— 9	à	10 —
do do 2me qualité, do	— —	à	— —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	45 —	à	55 —
do do 2me qualité, par tête	30 —	à	40 —
do do 3me qualité, par tête	15 —	à	20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 9	à	10 —
do du pays do	— 10	à	— 11
Moutons 1ère qualité par tête	— —	à	9 00
do 2me do do	2 50	à	3 50
do 3me do do	1 50	à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— —	à	20 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 —	à	125 00
do de 2e qualité, par tête	50 —	à	80 00
Veaux, par tête	8 —	à	10 00
Veaux d'un an, par tête	5 —	à	12 00
Chèvres, par tête	1 50	à	4 50

Bonne nouvelle pour les sujets du
"ROI LAGER."
"Que ceux qui ont l'habitude de boire, continuent à boire;
Et que ceux qui n'ont jamais bu, se mettent à boire."
Les soussignés ont la satisfaction d'annoncer aux amateurs de "BON LAGER" et le public en général,
Qu'ils ouvriront Samedi soir, à 5 heures,
AU No 66 de la RUE ST. CHARLES,
Leur nouvel et élégant Hôtel,
"PREMIUM LAGER HALL."
Où ils seront charmés de servir, pour la modique somme de CINQ SOUS, de la véritable Bière Lager de St. Louis ou de Cincinnati, fraîche et mousseuse.
Il y a également à cet établissement, une buvette de premier ordre.
☞ Le soir de l'ouverture, nous offrirons gratuitement un LUNCH, et nous y invitons nos amis en général.
Très respectueusement, les serviteurs du Public,
J. A. CLINE & BRO.
No 66, rue St. Charles.
9 août—6f.

Sociedad Ybera de Beneficencia Mutua.
Los socios se reunirán hoy á las 4 de la tarde en la casa del Sr. Presidente, calle Vieja Levó, No 267, para asistir al entierro del finado socio Rafael Granados.
Por órden del presidente.
JOSÉ BARNÉS, Secretario.
9 agosto—1f.

Sociedade Lusitana Portugueza de Beneficencia.—Assemblea Geral.
Os Senhores officios e Membros pertencentes a esta Sociedade terao a bondade de se reunir em ó domingo proximo 11 do corrente, as 3 1/2 da tarde em a caza da Sociedade, rua de Bayou No 203.
Se rega toda pontualidade.
Por ordem del Sr Presidente.
P. M. CANTON, Srio.
9 agosto—3f

Société Lusitane Portugaise de Bienfaisance.
—Assemblée Générale.—
LES officiers et les membres de cette Société sont respectueusement invités à se réunir dans leur salle au No 203 du Chemin du Bayou, dimanche prochain, 11 du courant, à trois heures et demie de l'après-midi.
La plus grande exactitude est requise.
Par ordre du Président
9août—3f P. M. CANTON, secrétaire.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens du Croissant et de l'Etoile
Nlle-Orléans, le 8 août 1867.
LES Officiers et les Membres de cette Association sont requis d'assister à la réunion mensuelle régulière qui aura lieu dans la salle des assemblées rue des Remparts, entre les rues Domaine et St-Philippe, dimanche prochain, le 11 du courant à midi.
Par ordre du Président Wm E. FITZGERALD,
9 août—10 11 Chas. E. LENES Secrétaire

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
La Resp∴ L∴ Fraternité No 20, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane procédera, CE SOIR, à 7 1/2 heures précises, [illegible]
Les FF∴ MM∴ de toutes les juridictions sont invités à y assister.
Par ordre du Ven∴ WM. BERNARD, M∴ M∴ Sec∴
9 août—1f

AVIS.
☞ Le navire français FRANCE ET MEXIQUE, capitaine Ducasse, venant de Bordeaux, est en débarquement, vis à vis la rue Hôpital.
Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans le délai voulu seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
C. CAVAROC & Co.
8 août—3f 5 Exchange Place.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français FRANCE ET MEXIQUE, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire.
C. CAVAROC & Co.
9 août—3f 5 Exchange Place.

EN débarquement du navire français FRANCE ET MEXIQUE, venant de Bordeaux, et à vendre par les consignataires
100 Barriques vin rouge, côte de Claret.
5 Caisses conserves de Rollet comprenant: dinde truffée, lièvre truffé, [illegible]
C. CAVAROC & Co.
9 août—3f 5 Exchange Place.

AVIS AUX TOURISTES!
De la Nlle-Orléans à St-Paul—Billets pour tout le voyage.
Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans 7 août 1867.
LES passagers qui se rendent au Nord par le chemin de fer de Jackson [illegible] Memphis et St Louis [illegible] St Paul.
[illegible] ED. WARE, Agent général.
9 août—7f

Avis.
MOITIÉ PRIX.—Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord. [illegible] Convention de la Société Baptiste Nationale [illegible]
ED. WARE, Agent général.
7 août—10

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ.
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
[illegible]

Damejeannes.
5960 DAMEJEANNES [illegible] du Havre.
C. CAVAROC & CO., No 5 Exchange Place.
7 août—3

Demande de Blanchisseuse.
ON demande immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE [illegible]

BILLET PERDU.
PERDU [illegible] BILLET [illegible]
JAMES FORBES.

50 Piastres de récompense
MONTRE VOLÉE [illegible]
M. H. BOUTEVILLIN. No 15 rue Bourbon.

La Loterie du Kentucky,
[illegible]

J. V. GOURDAIN,
COURTIER,
Passage de la Bourse, No 16,
entre les rues Bienville et Conti, [illegible]
3août—1ms NLLE ORLEANS. LA.

AVIS.
Le tug à vapeur "Dew Drop"
Nouvelle Orléans, 3 août 1867.
LES soussignés [illegible] Dew Drop [illegible]
JOHN BOYCE, capitaine.
CHARLES DE BOUCHEL, commis.
7 août—7

Chez MANUEL,
226, RUE DE CHARTRES,
VIN EN BARRIQUE ET AU DÉTAIL,
WHISKY,
COGNAC,
SUCRE,
CAFÉ, &c.
On livre à domicile. 7août—6

$10 de Récompense.
Perdu ou égaré.
Un poulain d'un an, de bonne race, couleur alezan, avec une tache blanche sur la tête. Quiconque le ramènera ou donnera des renseignements chez Parisy, vétérinaire, rue des Remparts, 135, recevra une récompense de 10 piastres. 7 août—3

A vendre.
UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel.
S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville. 30 juill—1 m

Demande de Magasin au rez-de-chaussée
ON demande un magasin au rez-de-chaussée ou au premier—dans le quartier des magasins de marchandises sèches en gros—On en donnera un bon loyer. S'adresser à Glas Box No 547 au bureau de poste.
28 juill

Bois de choix pour comptoirs, etc.
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
13 juin—1 an rue Carondelet No 184.

Charles E. Fortier,
Encanteur,
Rue Bienville, No. 33,
SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc.

Moulins "Eagle" à égrainer le Coton.
CES Moulins ont, depuis nombre d'années, la réputation d'être les meilleurs; ils donnent un meilleur échantillon, fonctionnent très légèrement et très vite et les planteurs les plus riches en reconnaissent l'excellence. On en a vendu plus de 5 700 sur ce marché et tout le monde en est satisfait. Le soussigné en offre un grand stock de toutes les grandeurs.
W. L. CUSHING,
4 août—1m—3fps Rue St Charles No 61.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.
C'est la seule PRESSE A COTON économique qui soit actuellement sur le marché à l'usage des habitans; c'est la seule qui ait complètement réussi à faire des balles de 500 livres, avec l'aide de deux ou de quatre travailleurs et sans mules, chevaux, etc., et qui permet au planteur de faire beaucoup d'économies. Chaque Presse est finie et au complet, y compris le couvercle des balles pour être expédiée, est accompagnée des indications des moyens pour la monter et on peut la monter deux heures après qu'elle a été reçue sur l'habitation.
Il y a près de 300 de ces Presses qui sont employées.
A vendre par WM. L. CUSHING, Seul agent,
4août—1m(12) Rue St Charles No 61

Vis Newell à Coton.
LA meilleure presse à coton est celle qu'on se trouve la VIS NEWELL A COTON que STEDMAN & Co. ont beaucoup perfectionnée, pour être vendue par moi exclusivement. Il sera fait un escompte libéral aux planteurs.
W. L. CUSHING,
rue St Charles, No 61
4 août—1ms—t. 1. 2 jours

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.
500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger,
250 estagnons "
75 bonbonnes Eaux de roses.
Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon.
Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.
Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.
19 juin—3m Mpe A. DOUSSAN rue de Chartres

AVIS.
NOUS annonçons avec plaisir aux membres du barreau de la Louisiane et au public, que M. A. BUISBLANC qui, depuis trente ans, est député greffier commis aux minutes des différentes Cours de l'Etat, des Cours de Circuit et de District des Etats-Unis pour la Louisiane—vient de donner sa démission de député marshal de ces deux dernières cours et qu'il offre ses services aux avocats et au public.
Il se charge de toutes les procédures judiciaires de recouvrements de comptes, de paiement de taxes et de toutes les procédures qu'exigent les lois de banqueroute, etc., etc.
Bureau rue Royale No 120, entre les rues Toulouse et St-Louis.—Nlle-Orléans. 6 août—1 m 2 f p s

S. FUNK,
MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.
Rue du Canal, No 86, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
7avril—1an

GIVEN, BROWN & CO,
H. F. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. C. BROWN, R. K. DUNKERSON.
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 166, Nlle-Orléans
23juillet—6 m

Université de la Louisiane--Ecole de Médecine--Faculté:
A. H. CENAS M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.
T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.
J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.
SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.
FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, protem, de matière médicale et de thérapeutique.
Démonstrateurs d'Anatomie:
Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.
Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des grandes salles neuves d'anatomie pratique. Les facilités déjà si grandes dont jouissait l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature de l'Etat, de sorte qu'aujourd'hui un département pratique est attaché à chaque chaire de professeur, département dans lequel les étudiants voient ce qui leur a été enseigné.
Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser au professeur
S. M. BEMISS. Doyen pro tempore.
6 août—3ms

Leçons particulières.
UN PROFESSEUR offre de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, etc., ou de dessin linéaire et d'aquarelle.
S'adresser pour renseignements au bureau de "l'Abeille" de dix à trois heures. 31 juillet

J. M. ELKIN. F. STRINGER
ELKIN & Co.,
ENTREPOT DE TAPIS,
3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL
NATTES ET TOILES CIRÉES.
Reçu tout récemment:
NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.
Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail
TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds.
TOILE CIRÉE de table.
STORES—Une grande variété de nouveaux modèles
RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c.

Bons d'améliorations de la ville de Jefferson.
No. 8.67.
RÉSOLU que les nouveaux bons de la ville—bons dont l'émission a été autorisée en vertu de la résolution No 477, soient mis entre les mains de H. M. Van Solingen pour être vendus et négociés par lui en qualité de courtier, [illegible]
J. J. KREIDER, Président du Conseil.
Approuvé le 25 juillet 1867 JOHN T. MICHEL, Maire.
(Signé)
Conformément à la susdite résolution, le soussigné recevra des propositions pour l'achat des susdits bons [illegible]
H. M. VAN SOLINGEN. Rue Carondelet No 22.
3 août—1 m

Notice.
IL y a six mois [illegible]
JEAN BAPTISTE ST. ROME de Lafayette et Bassin.
Nouvelle Orléans 2 août 1867. 3 août—16t

MANUFACTURES DU SUD.
Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle Orléans.
Vis Newell,
[illegible]

Chaudières à Sucre.
[illegible]
LEEDS & CO.
1 août—3m A coin des rues Delord et Foucher.

CHOLERA.
Liqueur anti-cholérique de Raspail.
[illegible]
F. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

A vendre,
UN moulin à scie [illegible]
ARTHUR THIBAUT, rue Front Levee N. 37.

Nlle-Orléans, Le 23 juillet 1867.
$200 de Récompense.
RÉSOLU, [illegible]
G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
F. WINTZ, Président pro tem des Chemins de fer de la Nlle-Orléans.
WM. H. McCLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles.
PAT IRWIN, Président pro tem du Chemin de fer Crescent City. 24 juill—3t

Maison à louer
A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.
Cette maison située rue Royale, Nos 121, 123 [illegible]
De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise soit pour une grande famille, ou bien pour bureaux, [illegible] grand local.
S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore DANFLOUS.
25 juill—1m

Champagne! Sparkling Moselle!
CHAMPAGNE carte blanche de Bouche Fils & Co. Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co. Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
9juin—6m Seuls agents. 20 rue Toulouse.

Le Dr. J. V. Delagrave,
ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien-major de la marine impériale française,
A transféré son domicile et son office au No 124, rue St. Philippe, entre Bourgogne et Remparts.
Traitement de toutes les maladies chroniques ou aiguës—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures 26 juillet—2m

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris.
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12mai—3m.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,
IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,
No 34 rue Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans, Loe
Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.
☞ Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix 10fév—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMOKUELLE, Coin Toulouse et Bassin.
☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1 an

Perdu,
UN billet tiré par Sam'l Powers, à mon ordre, daté du 19 juillet 1867, payable sur demande, pour cent piastres. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, car le paiement en a été arrêté.
30 juillet—aout 4,9 CHARLES E. FORTIER.

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
☞ Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)
CAPITAL........$5,000.000.
R. G. MUSGROVE, agent général.
63....Carondelet......63. 15mars

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Loterie de l'Etat de la Georgie
AU PROFIT DU
Masonic Orphans' Home
(Asile des Orphelins de Maçons,)
DE L'ETAT DE LA GEORGIE
CETTE LOTERIE [illegible]
La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.
PLAN POUR CHAQUE MOIS
[illegible]
Tous ces lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 24 lots d'approximation.
Le tout s'élève à $168,000.
[illegible]
W. W. BOYD.
Pour plus de détails, s'adresser à
JOHN H. BARTH
Agent et Marchand ayant [illegible]
Rue St Charles [illegible]
6 août 1m

Banque des Citoyens de la Louisiane
AUJOURD'HUI [illegible] DIX pour cent [illegible]
J. L. DELERY, Caissier.

Bureau du Trésorier.
Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 1er août 1867.
LE public est prévenu [illegible]
J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.
1er août—1m

Bureau du Trésorier de la Ville.
AVIS est donné [illegible]
J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.
1er août—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane.
LES clients [illegible] No 37 de la rue du Camp [illegible]
L. BERNARD, Caissier.

BANQUE DES MERCHANTS.
[illegible]

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
CONFORMÉMENT [illegible]
G. W. SQUIRES, Secrétaire et Trésorier.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.
[illegible]
C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann
POUR LES
BALLES DE COTON.
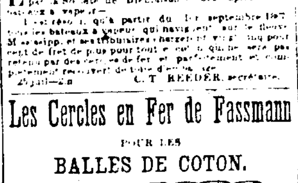
LES soussignés [illegible] CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, [illegible] CERCLE ALLIGATOR [illegible]
CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet No 61, Nlle-Orléans.
21 juillet—3m

Family's Chartres Coffee
Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.
CAFÉ torréfié et concassé [illegible]
LECROQ & Co. Rue des Français, 7.
Dépôts dans tous les quartiers de la ville.
14 juil—1m. PP

'THE CAVE'
S........Rue Carondelet..........S
LES meilleures liqueurs, le meilleur ale, la meilleure bière, &c.
Lunches froids et chauds à toute heure. Un Restaurant est attaché à l'établissement—La bière est rafraîchie par un nouveau procédé.
FRANK HERBER, Gérant.
25 juillet—1m

Avis.
LE soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils l'ont honoré à son ancien local et espère qu'ils le lui continueront à la Maison Mauresque, qu'il a l'intention d'ouvrir le 1er Août. Les acheteurs trouveront à son nouvel établissement tout ce qui se rattache à son genre de commerce.
27 juil—1m JNO. GAUCHE.

Graines de Navets,
NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.
LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"—
NAVETS blancs petits, de Hollande,
do à tête rouge,
do gros rouge,
do gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpres, tete jaune.
A vendre, en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER.
Rue St Charles, No 105, en face du théatre St Charles
21 juillet 3m

Graines de Jardin, garanties,
DE ROBERT BUIST.
REÇU par le steamer "Star of the Union" un envoi frais de nouvelle récolte—
NAVET plat blanc hâtif,
Do du couronne rose,
Do blanc gros,
Do jaune gros de Suède.
J'ai importé aussi de France, directement—
CHOU Bonneuil,
CHOUFLEUR tendre,
Do demi-dur,
Do le Normand.
Et d'Allemagne—
CHOU de Hollande gros tardif.
En vente à bon marché au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER.
25juillet—15f No 17 rue Dumaine.

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de cette célèbre article en futaille. Il le fournira au commerce, par caisse en lots à la convenance des acheteurs.
G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14.
N. B.—La maison ne se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9 juillet

BROOKS, MACDONALD & Co
Facteurs de coton et Commissionnaires,
RUE CARONDELET, No 50,
Nouvelle-Orléans.
JAMES M. BROOKS, Le H. LeGAY, HUGH MACDONALD.
6avril—6mois

Marchandises sèches
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.
En gros seulement.
BLANCAND & GUITET
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.
☞ L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 28 oct—1an

L'ARROW TIE
et les cercles en fer, patentés.
A vendre, au plus bas prix, par
H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,
Agence générale au No 43 de la rue Carondelet.
CES cercles sont les meilleurs dont on se serve actuellement pour mettre le coton en balle. [illegible]
N. B.—Ces ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix. 19mai—3m

INSTITUTIONS

Concours et distribution des Prix du
COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le Colonel A. Ferrier.
[illegible]

Académie de l'Etat de la Louisiane,
[illegible]
D. F. BOYD, Surintendant.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette Institution [illegible]
Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUTION MARTIN.
HENRI DERON, SUCCESSEUR.
Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.
M. HENRI DERON [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut pour plus de renseignements se procurer le prospectus à l'établissement.

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, [illegible]

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE.
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis 12 & 14

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
[illegible]

J. A. De HART,
DENTISTE.
17 ....Dauphine........17

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,
[illegible]

Liqueur Maximilienne.
[illegible]

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LE RESTAURANT BOUDRO.
A l'Extrémité du Chemin de Fr. Pontchartrain,
est ouvert pour les
DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.
ON y trouvera les mets les plus délicats et les vins les plus fins du pays. [illegible]

LA DOMINICA.
Confiserie, Patisserie, Glaces et Sorbets,
LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES,
NOCES &c.
Angle Canal et Bourgogne.
30 mai—1an L. E. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.
75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77
Tenu par H. Barthe.
M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public [illegible]
Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit.

RESTAURANT FRANCAIS,
............RUE ROYALE.............32
Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN.
CHAMBRES GARNIES [illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN, propriétaire
No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALONS [illegible]
Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
7janv—1 an

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.
CET délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.
Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, [illegible]
Prix de la pension............$15 par semaine.
Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.
JAMES CONNOR & CO. Propriétaires.
18 mai—4m

CHAPELLERIE FRANCAISE,
RUE DU CANAL, No 187 1/2.
VICTOR BOUTBOUX.
(Succursale du Magasin, No 39 rue St. Charles.)
Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Casimir, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourbon.

INJECTIONS ET PILULES
DE
Dr. RICORD.
Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique [illegible]
K. GAUDOZ, Pharmacien, Enc Conti et Bourgogne.
23 juillet

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma Scrofule, [illegible]
K. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne.
23 juillet

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.
PRÉPARÉ A LA NOUVELLE ORLÉANS d'après la recette D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.
LES PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre [illegible]
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.
Dr. M. PERI & Co., seuls propriétaires et fabricants.
NLLE-ORLEANS (Le.), 134, rue de Chartres.
Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, (Agents pour la vente en gros).
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES [illegible]
25 mars—1an